

table of contents

- 3 MARIO RUSCIANO, LORENZO ZOPPOLI
Presentation of Diritti Lavori Mercati International (DLM.int)
Presentación de Diritti Lavori Mercati International (DLM.int)
Présentation de Diritti Lavori Mercati International (DLM.int)

editorial

- 21 EDOARDO ALES, MASSIMILIANO DELFINO
The European social dialogue under siege?

essays

- 29 CHARLES SZYMANSKI
The Window Closes: Nestle, Inc. v. Doe and the Lost Promise of the U.S. Alien Tort Statute as a Means of Enforcing International Labor Law
- 57 DONATO GRECO
Multinational Enterprises and Labour Standards in International Investment Law and Arbitration
- 83 SOFIA GUALANDI
Addressing MNEs' Violations of Workers' Rights through Human Rights Due Diligence. The Proposal for an EU Directive on Sustainable Corporate Governance

articles

- 103 CARLA SPINELLI
Regulating Corporate Due Diligence: from Transnational Social Dialogue to EU Binding Rules (and Back?)

2 **table of contents**

119 ANA TERESA RIBEIRO
Collective Bargaining and MNEs and Their Supply Chains

129 MARIANGELA ZITO
The implementation of Global Framework Agreements (GFAs) to Protect Workers' Rights throughout the Global Supply Chains during the Covid-19 Pandemic and Beyond

147 *Authors' information*

149 *Abbreviations*

La revue *Diritti Lavori Mercati* a atteint sa majorité le jour de son dix-huitième anniversaire: une réussite remarquable et très significative pour un sujet qui vit essentiellement dans le monde des idées. Il n'y a en effet aucun automatisme biologique qui préside à sa croissance et encore moins à sa maturation. Tout dépend de ceux qui promeuvent, encouragent et diffusent ces idées. Par conséquent, ce ne sont pas seulement et surtout les rédacteurs, mais toute l'équipe qui s'est consacrée sans relâche à la revue et plus encore les nombreux auteurs qui, au fil des ans, ont cru au potentiel et au succès de l'initiative originelle. Grâce à toutes ces contributions fondamentales, la revue a pu atteindre sa majorité et la plénitude de son objectif. En témoignent tant la périodicité quadrimestrielle – avec ses rythmes quantitatifs (grâce aussi à la tolérance de l'éditeur pour certains excès) et qualitatifs ponctuels – que la nouvelle série (depuis 2015) des *Quaderni monografici* qui avance à grands pas. En effet, les *Quaderni* non seulement doublent pratiquement le nombre de numéros, mais surtout servent de moteur à une analyse scientifique approfondie des questions importantes, ce qui n'est pas toujours possible avec la périodicité normale. Les *Quaderni* permettent également une plus grande présence, dans la programmation de la revue, de spécialistes et de compétences (par exemple, les magistrats ou autres opérateurs) qui, dans la formulation originelle, ne trouvaient qu'occasionnellement un espace adéquat.

Forts de ces résultats, tous les architectes de l'entreprise – à commencer par les rédacteurs et l'éditeur – auraient pu dormir sur leurs deux oreilles, se limitant peut-être à la tâche toujours indispensable d'affiner la qualité des nombreuses étapes de production requises par une revue qui figure depuis dix ans dans la classe A du *ranking* de l'Agence nationale d'évaluation du

système universitaire et de la recherche (ANVUR). Il y a quelques décennies, cela aurait peut-être été suffisant. Aujourd'hui, cependant, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants: un journal présentant les caractéristiques susmentionnées ne peut se permettre de vieillir dans une paresse sereine. Les communautés scientifiques en particulier ne peuvent se reposer sur leurs lauriers, même s'ils sont mérités. Il existe une abondance de maximes bon marché à cet égard, et il n'est même pas nécessaire de les rappeler. Sauf une: *publish or perish!* Une maxime qui, si elle est cruelle pour le chercheur individuel – car elle le condamne à sacrifier l'étude approfondie à la diffusion de son travail – pour une revue, c'est même une condition d'existence: soit elle publie avec des contenus et des méthodes qui lui permettent d'être présente et opportune dans le débat scientifique mondial au plus haut niveau, soit elle se résigne à ne pas vraiment exister.

C'est pourquoi les rédacteurs, éditeurs et collaborateurs, plutôt que de fêter leur majorité, c'est-à-dire le passé, ont décidé de se tourner vers l'avenir et de l'affronter de la meilleure façon possible, malgré les inconnues et les difficultés singulières rencontrées ces deux dernières années en raison de la pandémie.

D'une manière générale, si le succès des revues scientifiques repose encore sur la publication sur papier, au mieux par la numérisation, il est impossible d'ignorer que leur avenir dépend de l'utilisation appropriée des moyens digitaux les plus modernes. Les idées doivent naître et vivre dans un espace aussi large que possible, sans être confinées à une seule dimension. C'est pourquoi le cher vieux papier – qui a également été transformé par les processus qui le considèrent comme un véhicule de la recherche actuelle – doit coexister avec l'info-sphère, qui apporte de nombreux avantages de nature immatérielle et matérielle (notamment l'avantage commercial, qui tient à cœur à l'éditeur). Il est sans doute important de pouvoir toujours compter sur les lecteurs – publics et privés – qui garantissent la continuité et la préservation des publications imprimées. Il est vrai que tous les universitaires et chercheurs, lorsqu'ils préparent un nouvel article ou des rapports, des conférences, des interventions, feuilletent avec gourmandise les fascicules d'une revue, plus ou moins récente. Cependant, il est très utile de lire un article intéressant avec un autre outil à sa disposition: par une association d'idées – qui semble germer des pages écrites – il ouvre l'esprit et offre un angle inimaginable pour regarder l'objet d'étude. Certes, la tristesse des étagères soudainement vidées de la séquence des volumes et des

couleurs semble ouvrir un gouffre mental, que la continuité virtuelle ne peut combler. Ce sont évidemment les pensées et les émotions de ceux qui sont nés à l'ère de l'analogique. Mais s'il existe des éditeurs (comme le nôtre) qui les partagent, ce serait une erreur de les effacer et de ne pas les transmettre aux nouvelles générations d'universitaires et de chercheurs.

Toutefois on aurait tort aussi de ne pas se rendre compte que tout change à une vitesse vertigineuse dans l'édition et dans le monde de la recherche, y compris la recherche juridique. Il est donc impossible de ne pas utiliser l'info-sphère pour optimiser le traitement et la diffusion des idées. La demande de recherches publiées en *open acces* se fait donc de plus en plus pressante, garantissant un accès maximal plus ou moins permanent à ceux qui étudient à des fins de formation ou pour approfondir et vérifier la recherche elle-même. C'est un grand défi, très dangereux pour la survie des anciens "conteneurs", qu'un journal moderne ne peut qu'assumer. En effet, *Diritti Lavori Mercati*, grâce aussi à l'initiative et à la clairvoyance de l'éditeur, a déjà commencé à relever le défi en offrant un *accès libre* – bien que temporaire – aux *Quaderni* (qui, toutefois, restant "sans abonnement", doivent gagner leur existence permanente dans le "monde du papier").

Il est également nécessaire d'aller au-delà, compte tenu des évolutions et des métamorphoses qui affectent la recherche juridique en général et, en particulier, le domaine du droit du travail. Ce dépassement est précisément à l'origine de la nouvelle rubrique éditoriale de la Revue, qui a été intitulée *Diritti Lavori Mercati International* (en abrégé *DLM.int.*). Il s'agira d'une section spécifique de *Diritti Lavori Mercati*, caractérisée par ses contenus (*nous y reviendrons* dans un instant), les langues utilisée (surtout l'espagnol et l'anglais) et ses moyens de diffusion (tous et toujours en *open access*). Une section pour laquelle les éditeurs conserveront leur rôle et leur responsabilité, mais se serviront de deux collègues renommés comme directeurs scientifiques – Edoardo Ales et Massimiliano Delfino – plus jeunes, immergés dans la nouvelle ère, et donc préparés à la nouvelle tâche. L'organigramme de la *Rivista* sera évidemment enrichi par une rédaction spécialisée, avec des référents d'ordres étrangers et des experts référents. L'ajustement nécessaire de l'organigramme général est assuré par l'arrivée de Paola Saracini et Massimiliano Delfino, tous deux en qualité de rédacteurs en chef.

La nouvelle section répond à la nécessité d'offrir aux auteurs et aux lecteurs une participation plus large au débat scientifique sur la réglementation du travail: où qu'il ait lieu et quel que soit l'aspect qu'il concerne. Une

participation que, en termes de calendrier, de langue et d'utilisateurs, *DLM.int* vise à assurer, puisqu'il est entièrement conçu pour une diffusion numérique et un accès ouvert, c'est-à-dire non réservé aux abonnés du magazine papier ou aux acheteurs de numéros/essais individuels sur le site de l'éditeur. Toujours, bien sûr, dans le respect total de toutes les règles et procédures qu'un journal de classe A doit garantir (à commencer par le *double blind peer review*).

La section internationale de la revue utilise deux outils essentiels: la technologie numérique et les langues les plus utilisées au monde dans le domaine du droit du travail et de ses nombreux liens interdisciplinaires. La qualification *international se* fonde donc sur ces deux aspects, mais n'exclut pas la publication dans la même section de contributions relatives au droit national, à condition qu'elles soient mises à la disposition d'une communauté scientifique plus large que celle des étudiants et des chercheurs qui pensent et lisent dans des langues moins répandues dans le monde. De ce point de vue, la décision de créer une nouvelle rubrique éditoriale découle de la simple conviction qu'aujourd'hui, pour être vraiment efficaces, les idées qui animent la recherche doivent se diffuser plus rapidement et avec moins de contraintes d'espace physique. Grâce à la formule du *open access*, chacun peut lire et écrire sans se soucier des frontières, des envois postaux, des archives, de l'accès et de tout ce qui est lié au monde physique.

Il va sans dire qu'une revue scientifique doit en tout état de cause garantir la qualité de ce qu'elle publie. Les contributions ne peuvent donc pas avoir un contenu exclusivement descriptif et doivent toujours répondre à la finalité élémentaire de la science: la réflexion critique/problématique sur ce qui existe. Il n'est pas nécessaire de nier que cela est plus difficile à l'échelle mondiale, ne serait-ce que parce que l'information elle-même est souvent plus difficile et que l'étude critique/reconstructive en profondeur est beaucoup plus compliquée. Ceci, bien sûr, ne devrait pas être une contrainte. Nous avons donc essayé de nous équiper en demandant une contribution supplémentaire à ceux qui pratiquent déjà la recherche scientifique à un niveau supranational et comparatif.

Cependant, notre objectif va au-delà: nous espérons que le défi sera relevé par des collègues plus jeunes qui ont accueilli avec enthousiasme l'inauguration de la nouvelle section. Notre objectif peut être résumé comme suit: la dimension internationale – entendue au sens large, c'est-à-dire incluant l'étude des systèmes juridiques supranationaux et les comparaisons entre différents systèmes juridiques – a acquis une telle profondeur au cours

des vingt dernières années qu'aucun chercheur ne peut la considérer comme un ornement ou une niche dans le panorama de la recherche nationale. Il s'agit peut-être de l'un des effets les plus significatifs de la mondialisation des marchés, mais ce n'est pas un phénomène qui peut désormais être ramené à une logique purement économique. La technologie et l'information – ainsi que, et surtout, la “mauvaise” information – font tomber les frontières, érodent et transforment la logique et le comportement de toutes les classes. Aucune classe, et surtout pas les intellectuels et les chercheurs, n'est à l'abri de ce tsunami. Par conséquent, le droit du travail du futur – et avec lui de ceux qui le cultivent – devra naître et se mouvoir dans des contextes culturels très larges, absolument pas réductibles aux limites d'un seul État ou d'une seule macro-région du vaste monde; peut-être aussi dans le seul but de revenir ensuite traiter avec une plus grande conscience des problèmes spécifiques qui concernent encore tel ou tel pays, *en premier lieu* notre République oscillante. *Diritti lavori mercati*, avec sa nouvelle rubrique éditoriale, veut être à l'avant-garde de ces transformations.